

## Compte-rendu du bureau du CICA

25 juin 2014

**Présents** : I. Vught, G. Hoarau (LDH), S. Maillard, J. Jégou (MDA), R. Bourgueil, Mme X (tout autre chose)

**Ordre du jour** : échange de vues et préparation du prochain CICA

### Fonctionnement du CICA.

Le CICA depuis plusieurs années fonctionne de manière particulière dans l'arrondissement : le CICA en formation plénière se réunit très peu (une réunion annuelle au lieu des quatre minimum prévues par la loi) ; il en est de même pour le bureau dont les réunions se tiennent à intervalles irréguliers. En revanche des réunions d'associations ont parfois été organisées sur des thèmes généraux, mais en dehors du cadre imposé et leur succès est assez relatif.

I.Vught propose au Bureau de retenir un rythme de réunion plus soutenu et dans une formule qui favorise l'échange entre le conseil d'arrondissement et les associations membres du CICA.

Les prochains CICA, chaque trimestre, pourraient être couplés avec les conseils d'arrondissement. Pendant une heure, les associations pourraient interroger les élus et soumettre leurs propositions. A l'issue de cette heure, le conseil d'arrondissement reprendra sous sa formule habituelle.

Un bilan sera dressé de cette expérience, qui n'empêchera pas d'organiser – en plus- des réunions thématiques classiques si le bureau en exprime la demande.

Les thèmes de questionnement et les questions et propositions seront à l'initiative des associations membres du CICA et validés par le Bureau du CICA avant transmission au maire d'arrondissement, une semaine au moins avant le conseil d'arrondissement/CICA.

S. Maillard insiste sur la nécessité de prévoir un délai suffisant pour que les réponses apportées par les élus soient argumentées et que cet échange soit productif et de qualité.

I.Vught propose que le premier CICA de ce type ait lieu le lundi 6 octobre 2014 à 18h30. (Après la réunion du Bureau, et compte tenu d'une modification de calendrier du Conseil de Paris, la date des conseils d'arrondissement a été modifiée : en conséquence le CICA et le conseil d'arrondissement auront lieu le **lundi 6 octobre de 18h30 à 19h30**).

Après débat, les thèmes retenus pour ce premier CICA nouvelle formule seront : 1) les jeunes et les associations du 9ème 2) les actions en faveur des personnes en situation de handicap.

Un courrier sera adressé à toutes les associations membres du CICA pour les inviter à transmettre leurs questions et propositions sur ces deux sujets au bureau du CICA qui se chargera de les transmettre à Mme le maire d'arrondissement.

Les associations, dont les propositions ou questions seront retenues, seront invitées à les présenter lors de la réunion du CICA.

### Règlement et renouvellement du CICA

Mme X s'interroge sur la composition du bureau du CICA et fait état des remarques de certaines associations qui n'ont pas été invitées. I. Vught souligne à cet égard l'absence de règlement du CICA du 9<sup>ème</sup> et d'archives autres que les comptes rendus publiés sur le site internet. C'est sur leur base que la composition du CICA a été « reconstituée ». J. Jégou confirme qu'elle correspond aux décisions prises en novembre 2012 lors du dernier renouvellement du bureau. Le mandat du bureau est de deux ans. Il devra donc être renouvelé, en ce qui concerne les associations, en novembre 2014.

Ce sont les associations inscrites au CICA qui éliront leurs 9 représentants.

Le CICA comprenait précédemment trois commissions de travail ayant pour thématiques : la solidarité, l'économie sociale et solidaire et la communication. G. Hoarau observe que seule la commission solidarité a eu une activité réelle. Il est donc décidé, dans un premier temps, de focaliser les efforts sur la réactivation du CICA dans ses relations avec le conseil d'arrondissement.

Prochain bureau du CICA : le 29 septembre 2014 à 18h30 (mairie du 9eme)